



RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 04686
Numéro SIREN : 815 289 855
Nom ou dénomination : AA NANTERRE

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2016 sous le numéro de dépôt 3962

Greffé Tribunal de Commerce - Pontoise

18 MARS 2016

3962

CABINET RAPHAEL SIBEONI

S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros – R.C.S. Nanterre 452 740 707
SIRET 452 740 707 000 24 – APE 6920 Z
211 rue d'Estienne d'Orves – 92700 COLOMBES
TEL. : 01.47.85.76.35

Société par Actions Simplifiée au capital de 3.000 Euros
***Siège Social* : 14 rue des Celettes – 95000 CERGY**
RCS PONTOISE B 815 289 855

AA NANTERRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE DESIGNE EN APPLICATION DE
L'ARTICLE L. 228-39 DU CODE DE COMMERCE DANS LE CADRE D'UNE
EMISSION D'OBLIGATIONS PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE**

04

COMMISSAIRES AUX COMPTES ♦♦♦ EXPERTS-COMPTABLES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES
S.A.R.L. INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS – COMPTABLES DE PARIS

AA NANTERRE

Société par Actions Simplifiée au capital de 3.000 Euros

Siège Social : 14 rue des Celettes – 95000 CERGY

RCS PONTOISE B 815 289 855

RAPPORT DU COMMISSAIRE DESIGNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 228-39 DU CODE DE COMMERCE DANS LE CADRE D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE

En exécution de la mission prévue par l'article L. 228-39 du Code de commerce qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du tribunal de commerce de Pontoise en date du 15 février 2016, nous avons établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état et de ses notes annexes joints ci-après.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'émission d'obligations convertibles qui vous est proposée :

- Il est proposé de souscrire à des obligations convertibles en actions de la société AA NANTERRE pour un montant de cent trente mille euros (130.000 €).
- Chaque obligation serait émise au pair au prix de dix euros.
- Le présent emprunt est souscrit pour une durée de 7 ans et six mois expirant le 30 septembre 2023 inclus.

La conversion interviendrait sur la base d'une action pour une obligation convertible.

L'état de l'actif et du passif de la société au 29 février 2016, ainsi que ses notes annexes, ont été établis par la direction. Il convient de souligner que la société venant d'être créée, n'a enregistré aucun mouvement dans ses comptes.

Il nous appartient, sur la base de notre vérification, d'exprimer une conclusion au regard de la détermination de cet actif et de ce passif conformément aux règles et principes comptables français.

Nous avons effectué notre vérification selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles et principes comptables français et font l'objet, dans les notes annexes qui accompagnent cet état, d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est proposée à l'assemblée.

Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, notamment au regard des assertions habituellement retenues pour l'établissement des comptes. Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'actif et le passif de la société, déterminés conformément aux règles et principes comptables français.

Fait à Colombes, le 15 mars 2016

Cabinet Raphaël SIBEONI

R.SIBEONI